

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Le vendredi dix sept mars deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale.**

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	33+22	55
Quorum		53
Total des voix (P +R)		87
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme	Marylène BONFILLON , déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Philippe GINOUX , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard PAUL , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Patrick ROUILLES , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

2 représentants de la Région disposant chacun de 5 voix :

Mme	Béatrice MARTIN
M	Jean-Pierre SERRUS

2 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO
M	Didier REAULT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2023 0317-DELIB2023_0

Mme | Marion MAGNAN

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Mme | Thomas ARCAMONE, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
MM. | Philippe BATOUX, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Jean-Christophe SIMON, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M | Jacky GERARD, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES, par Marion MAGNAN

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M | Christian HUBAUD, par Lucien GALLAND

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme | Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
M. | Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Olivier GUIROU, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par André ROUSSET
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Mireille SUEUR,
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX,
Mme | Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
MM. | Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves PICARDA
Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Alain ROUX
Mme | David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Louis-Pierre FABRE
Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par René JAUFFRET,
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
MM. | Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT

1 représentant du collège communal disposant d'une voix :

M | Roger-Paul GONTARD, par Julien DE BENITO

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2023 0317-DELIB2023_0

Délibération n° 2023-09
 Formation générale

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

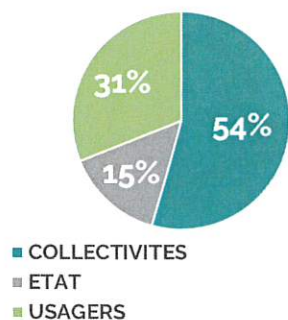
Parution de l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau de la Durance

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE du Schéma d'aménagement de la Gestion de l'eau Durance a été signé par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le 31 janvier 2023 (AP N°2023-031-003 du 31 janvier 2023 fixant la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance). Il est en cours de notification, par les services de l'Etat, à l'ensemble des acteurs concernés.

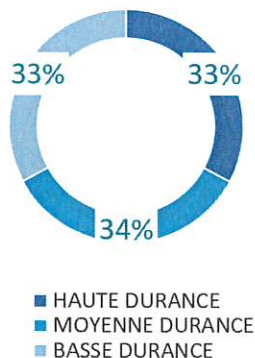
Véritable noyau décisionnel de la démarche de SAGE, cette Commission Locale de l'Eau constituera un lieu de travail collectif renforcé par une existence institutionnelle et juridique. Elle aura pour mission, de définir, dans la concertation, des objectifs et des moyens de mieux gérer notre ressource en eau et les usages qui en dépendent, de mieux préserver les cours d'eau et milieux aquatiques du territoire par une gestion équilibrée et durable.

La composition de la CLE avait fait l'objet d'une large concertation visant à respecter des principes d'une représentation équilibrée des territoires (haute, moyenne et basse durance) et d'un équilibre dans la représentation des différents usages. En février 2020, le comité plénier de la Durance validait le fruit cette concertation avec une proposition, soumise aux services de l'Etat, d'une CLE constituée de 103 membres selon la répartition illustrée ci-après :

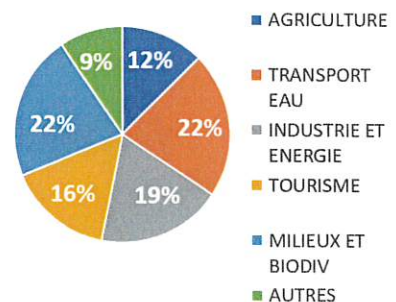
Répartition par collège



Equilibres géographiques



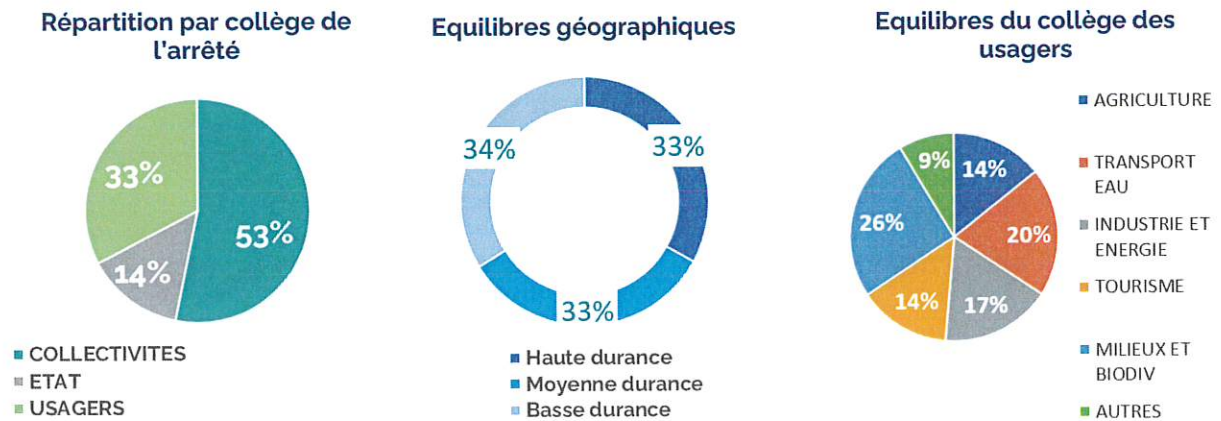
Equilibres du collège des usagers



Après une première phase de consultation publique menée sous l'égide des préfets, les services de l'Etat avaient présentés quelques ajustements de la proposition initiale menant, en Mars 2022, à un réajustement à 108 membres validé en Comité Plénier (principalement l'ajout de représentants d'intercommunalité partiellement concernées par le périmètre du SAGE et d'acteurs non économiques).

L'arrêté qui vient de paraître tient compte de l'ensemble de ces discussions préalables et intègre quelques derniers ajustements (ajout du SICAS, refus d'une intercommunalité, l'ONF de siéger, dissolution d'un syndicat de SCOT et d'un syndicat d'eau potable).

La CLE du SAGE Durance comptera donc 105 membres répartis en trois collèges : 56 élus des collectivités, 35 représentants des usagers et associations et 14 représentants des services et établissements publics de l'Etat, selon la répartition illustrée ci-après :



Un tableau de comparaison des évolutions de la composition de la CLE (entre la proposition initiale et l'arrêté) et l'arrêté préfectoral fixant la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau, sont présentés en annexe du présent rapport.

La CLE devra être renouvelée tous les 6 ans. Une réunion d'installation de l'instance pourra être réunie dès ce printemps (dès l'ensemble des désignations finalisées).

**Le Comité Syndical,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité**

PREND ACTE de la parution de l'arrêté préfectoral de composition de la Commission Locale de l'Eau de la Durance.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 30/03/23

Le Président
 Yves WIGT

Le Président
 Yves WIGT